

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 18 DECEMBRE 2019
A 19 heures
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à 19 h

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2019

Conseillers en exercice : 29 – présents : 24 – votants : 27

PRESENTS: Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - Mme ANDRIEUX Gaële - M. DEPIS Alain
Mme HIVERT Martine - M. VILAIN Johnny - Mme ROUSSEAU Catherine - M. PONS Frank-
Mme RONDREUX Monique – M. BASTIER Dominique - M. MARTIN Jean Bernard - M. MARTIN Patrice -
Mme BOISGIBAUT Viviane- Mme DAVID Émilie - Mme Céline GUILLON COTTARD - M. TEILLET Daniel
Mme DEPIS Séverine - Mme PERRIN Christiane - M. BUGEAUD Alain – Mme BOISSEL Claudine - M.
BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel - Mme LAGORCE Joëlle - Mme Corine REBIERE

Votes par procuration :

M. DE SOUSA David à M. BENOIST Daniel - M. LESSIEUX Hubert à Mme MARTY Elisabeth – Mme SIMON Paulette à Mme LAGORCE Joëlle

Excusé : M. FABRY Laurent

Absente : Mme DESCHAMPS Nathalie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Patrice MARTIN est nommé secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 25 septembre 2019**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

Pour information :

Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- **Droits d'occupation du domaine public :** Terrasse « Le Bistrot des Halles »
- **Délivrances de concessions :**
M. BOURLAND Alain pour 3 m² - M. BEYNEY et Mme VIVIAN pour 1 case –
M. et Mme ROUILLON pour 5 m² - M. COUDERC Jean Claude pour 5 m²

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 – Budget principal - Décision modificative n°2 :

Les documents ont été annexés et étudiés

Section de fonctionnement : + 84.683 €

Section d'investissement : +273.218 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

Budget annexe cinéma – Décision modificative n°1

Elle s'équilibre à 2.872 € en fonctionnement.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.2 - Avance sur BP 2020 pour participation au CCAS :

Il est proposé de prévoir le versement d'une avance sur participation d'un montant de 100.000 € au titre du budget primitif 2020 en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier. Celle-ci sera débloquée si besoin de trésorerie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.3 – Révision des attributions de compensation :

La communauté de communes propose de réduire le montant des attributions de compensation sur la partie propriété de la ville compte tenu que ce n'est pas une compétence communautaire. En effet, deux agents travaillent 100% de leur temps au pôle technique de la CCIVS et les salaires sont compensés par les attributions de compensation (AC) que la ville reverse à la communauté des communes. Il en est de même pour la balayeuse dont le coût d'entretien a été transféré à la CCIVS, celui-ci financé par les AC.

Il est donc proposé de diminuer les AC voirie de 68.490 € correspondant aux 2 salaires et à une estimation de 10.000 € pour le fonctionnement de la balayeuse.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.4 - Demande de financement : LEADER pour le village associatif :

Une première délibération a été prise le 22 janvier 2018 afin de solliciter des fonds au titre du LEADER. L'opération étant terminée et le dossier non finalisé par le comité de programmation, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour fixer le plan de financement actualisé.

Dépenses (travaux) = 175.737,50 €

Lot 1 – Gros œuvre –	12.715,50 € HT
Lot 2 – Conteneurs –	163.022 € HT

Recettes :

LEADER –	25.000 € (14,22%)
DETR -	27.477 € (15,65%)
Département -	32.448 € (18,46%)
Autofinancement-	90.812,50 € (51,67%)

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.5 - Demande de financement : LEADER pour l'achat de matériel pour la salle de spectacle la Fabrique :

Le 28 mars 2018, une délibération a déjà été votée autorisant le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'association du Pays de l'Isle en Périgord dans le cadre du LEADER pour l'achat de matériel pour la salle de spectacle la Fabrique. Sont concernés les acquisitions de consoles son et lumière ; des projecteurs ; d'une nacelle élévatrice.

A ce jour, il est demandé une délibération du conseil municipal actualisant et votant le plan de financement définitif de la façon suivante :

Coût des acquisitions HT =	109.614,54 €	
Fonds européens (LEADER) =		25.000,00 €
Autofinancement HT =		84.614,54 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.6 – Exercice du droit de préemption :

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

II - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

2.1- Avenant travaux maison de santé :

Le lot n°4 (Plâtrerie - Faux plafonds) d'un montant initial de 77.489 € HT fait apparaître des travaux supplémentaires au cours du chantier. En effet, le flocage prévu sous les plafonds doit être modifié et il doit être aussi envisagé un additif concernant les habillages des murs de refends. Le montant s'élève à 11.485,50 € HT soit 14.82% du montant de départ.

Ce supplément ne modifie pas le classement des entreprises lors du choix pour ce lot.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.2 – Avenant Lot 3 vestiaires de Gimel :

Le marché initial, contracté avec l'entreprise SECA est de 46.921,69 € HT.

L'avenant n°1 s'élève à 8.400,64 € HT.

Au fur et à mesure des travaux, de réelles difficultés sont rencontrées du fait de l'état du bardage et d'un chéneau à changer entièrement.

Aussi, la somme supplémentaire de 10.328 € HT soit 12.393,60 € TTC doit être engagée.

Le marché est donc porté à 65.650,33 € HT soit 78.780,39 € TTC.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.3- Opération d'éclairage public SDE 24 :

2.3.1- Remplacement lanternes Lotissement Font de Rigole :

Une délibération a été prise le 16 décembre 2017 pour valider le projet de renouvellement de (29 candélabres) l'éclairage public du lotissement Font de Rigole avec une solution LED. Le coût estimatif de l'opération était de 58.965,52 € TTC.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le coût final de cette opération est de 63.869,41 € TTC. La différence provient du fait que les travaux ont été exécutés sur les bases d'un nouveau marché. De ce fait, le conseil municipal doit à nouveau délibérer sur le montant de ce décompte général et définitif.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.3.2 - Remplacement de foyers n° 1282 – N° 1251– Bois de Gimel

A l'occasion d'une visite de contrôle dans le cadre des missions de suivi des installations d'éclairage public, le remplacement de plusieurs foyers s'avère nécessaire afin de maintenir dans un état de fonctionnement optimal et aux normes en vigueur l'installation.

L'ensemble de l'opération représente un montant prévisionnel HT de 1 643,00 € soit 1 971,60 € TTC. S'agissant de travaux de renouvellement (maintenance) et en application des dispositions décidées par le comité syndical en date du 26 septembre 2013, le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 50 % de la dépense nette HT (à partir du décompte définitif). La somme prévisionnelle restant à la charge de la commune est donc de 821,50 € HT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.3.3.- Modification des statuts du SDE 24 :

Le 10 septembre 2019, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24 notamment le fait

d'intégrer les communes nouvelles dans la composition du syndicat et donc de recomposer les secteurs géographiques. La Dordogne passant de 557 communes à 505 communes. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.4 - Présentation du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne pour l'année 2018

Ce rapport se présente en trois parties :

1- Le SDE 24 : une organisation renforcée au service des communes

2- Le SDE 24 : un investisseur public responsable et actif

3- Le SDE 24 : des services innovants pour préparer l'avenir

(Annexe n° 2) synthèse du rapport. Le rapport intégral étant consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation

2.5 – Classement d'une partie des bois situés à Gimel :

Le secteur de Gimel est un espace naturel tout près du centre-ville qu'il est important de sauvegarder. Le bois de Gimel situé le long de la rue du Commandant Charcot est déjà un espace boisé classé.

Pour préserver l'ensemble du site et notamment les bois situés le long du chemin piétonnier reliant la rue François Mauriac (dans le prolongement de la chaufferie bois) à la rue Simone Veil, il est envisagé de demander le classement d'une partie du bois (bois appartenant à la commune cadastré BN 626).

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Dans les espaces boisés classés, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

Les espaces boisés classés sont repris dans les documents d'urbanisme.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.6 – Délégation de maîtrise d'ouvrage :

Il est demandé à la CCIVS qui a la compétence voirie, qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage soit passée entre eux et la ville de Saint-Astier ; pour que soit engagée la réfection des trottoirs de la rue des Piqueurs.

Les travaux peuvent aussi être commandés directement par la CCIVS dans le cadre de leur marché, et dans ce cas, la commune versera à la CCIVS un fonds de concours correspondant aux montant des travaux non pris à leur charge.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

III – AFFAIRES DIVERSES

3.1 - Dérogation municipale à la règle du repos dominical

La loi N° 2015-990 du 6 août 2015 a introduit l'obligation pour le maire d'arrêter la liste des dimanches travaillés pour l'année 2020. Seuls les établissements de commerces de détail sont concernés. Avant de prendre sa décision, le maire doit procéder à la consultation du conseil municipal. Les magasins LECLERC et LIDL (branche commerciale : supermarchés, hypermarchés) ont sollicité la possibilité d'ouvrir les dimanches comme suit :

LIDL :

- les dimanches de juillet et août
- les 3 derniers dimanches de décembre

LECLERC :

- dimanche 29 novembre 2020
- dimanche 6 décembre 2020
- dimanche 13 décembre 2020
- dimanche 20 décembre 2020
- dimanche 27 décembre 2020

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 4

Abstention : 0

Pour : 23

QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION :

1- Plaintes pour diffamation.

Mme le Maire, début 2019, vous avez porté plainte pour diffamation auprès de nombreuses personnes

-Ou en sont ces plaintes ?

Vous avez fait voter la protection fonctionnelle, à ce jour quel est le coût supporté par la collectivité ?

2- Maison de Santé :

-Quand prévoyez-vous la fin des travaux et donc l'ouverture de la maison de santé ?

-Pouvez-vous nous communiquer la liste des professionnels qui se sont officiellement engagés à intégrer la Maison de Santé ?

-Plan de financement : Depuis le dernier conseil, avez-vous obtenu des accords de subventions ?

-Lors du dernier conseil, vous aviez évoqué l'éventualité de vente de certains cabinets, cela se confirme t'il et si oui à quelles conditions ?

3- Camping :

-Lors du dernier conseil nous avons fait part de notre inquiétude sur les résultats et donc l'avenir du camping, depuis il a été constaté le départ de bungalows, pourquoi ce départ ? JV

- Il semble aujourd'hui impossible de réserver via la plate-forme téléphonique, comment s'annonce selon vous la saison 2020 ?

- Avez-vous le bilan d'activité 2019 ?

4- Acquisition Immeuble rue Emile ZOLA :

La situation se débloque-t-elle ? Et si oui quel est le projet final qui nécessite l'acquisition de cet immeuble ?

5- Ressources humaines :

- Confirmez-vous le départ du responsable du Service informatique de la commune ?

6 -Blocs bétons :

-L'installation des blocs bétons est-elle provisoire ? et quelle est la finalité de cette installation ?

-Ces blocs bétons sont peu visibles notamment la nuit, envisagez-vous une signalisation ?

7- Marché :

Face à la baisse de la fréquentation du marché, vous avez confié l'animation de celui-ci à Zoom Radio.

Quel bilan faite vous de cette prestation d'animation ?

8- Recensement : lors des conseils municipaux de mars et septembre. Vous nous avez indiqué qu'il ne vous était pas possible de nous communiquer les résultats définitifs du recensement car vous étiez en attente du retour de l'INSEE. Avez-vous obtenu ce retour et si oui, quels sont les résultats définitifs de ce dernier recensement avec les évolutions par rapport aux recensements précédents ?

Madame le Maire souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous avant de clôturer la séance à 20h40.

